

MÉMOIRE

**RÈGLEMENTS AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL
ENTRE LE BOULEVARD DE MAISONNEUVE ET LES RUES DE BLEURY ET MAYOR
ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE**

PRÉSENTÉ PAR :

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL INC.

ET

LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL INC.

À

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

DÉCEMBRE 2006

A. FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL ET LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL.

Le Festival International de Jazz de Montréal Inc. est l'organisateur du festival du même nom, un des plus importants festivals du genre au monde en raison de son budget et de son assistance, dont la notoriété est reconnue sur la scène internationale. Ce festival offre à chaque année depuis 1980 des spectacles d'artistes venant de tous les coins du monde.

Les FrancoFolies de Montréal Inc. est l'organisateur du festival du même nom, un festival de la chanson francophone qui existe depuis 1989. Ce festival a pour mission de promouvoir la chanson d'expression française, de favoriser sa diffusion et de stimuler la circulation des artistes de toute la francophonie. Il traduit une importante évolution tant de la diversité et de la quantité de spectacles présentés que du nombre de participants.

Le Festival International de Jazz de Montréal et les FrancoFolies de Montréal sont, pour les fins de la présente, désignés collectivement sous l'expression « Festivals ». Des brochures explicatives de ces Festivals sont jointes aux présentes de même qu'un disque compact.

B. L'INTÉRÊT DES FESTIVALS À L'ÉGARD DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Les projets de règlements présentés visent à permettre la construction d'un immeuble résidentiel comportant 287 condominiums sur un terrain situé au coin sud-ouest du boulevard De Maisonneuve et de la rue Bleury.

À chaque année, les spectacles offerts dans le cadre des Festivals sont présentés en grande majorité à l'extérieur, notamment sur un ensemble de sites situés à proximité directe avec le terrain faisant l'objet du projet de construction d'un immeuble résidentiel visé par la présente consultation publique.

En 2004, les Festivals ont accueilli plus de 3.2 millions de personnes. Tel que démontré sur les documents ci-joints, les Festivals attirent de très grandes foules partout sur leurs sites dont un est situé à proximité directe avec le terrain faisant l'objet du projet de construction.

C. OPINIONS ET PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Tel que mentionné, les Festivals ont accueilli plus de 3.2 millions de personnes. De plus, les documents ci-joints démontrent l'ampleur de la foule partout sur le site ainsi que l'action qui en découle. Étant donné la proximité du site faisant l'objet du projet de construction résidentielle avec celui où se déroule certains spectacles des Festivals, les Festivals sont d'avis que les propriétaires des condominiums ainsi que leurs locataires, le cas échéant, pourraient se plaindre de l'affluence dans le quartier et des impacts découlant de la présentation de spectacles musicaux dans le cadre des Festivals, le tout affectant directement la préparation, la réalisation ainsi que le succès des Festivals.

Nous insistons sur le fait que les Festivals sont d'une importance capitale pour la Ville de Montréal, tant au niveau économique, culturel, social, et touristique, qu'au point de vue de leur visibilité sur le plan international.

En 2004, le Festival International de Jazz de Montréal a connu un record d'assistance de plus de deux millions et demi de festivaliers, dont 24% étaient représentés par des touristes venant de l'extérieur de la région de Montréal. Cet influx de touristes a généré plus de 158 millions de dollars dans l'économie montréalaise, entraînant des retombées économiques de 2 833 emplois et de 103 millions de dollars de valeur ajoutée. De plus, le budget d'opération du Festival International de Jazz de Montréal a à lui seul entraîné des retombées économiques des 340 emplois et de 15 millions de dollars de valeur ajoutée à l'économie locale.

Quant aux FrancoFolies de Montréal, la dépense totale de l'ensemble des visiteurs en 2004 a été approximativement 17.2 millions de dollars, entraînant des retombées économiques importantes, dont 292 emplois, 11 367 000\$ de valeur ajoutée aux prix de base, 2 617 000\$ de revenus de fiscalité et de parafiscalité pour le Gouvernement du Québec.

C. LES SUGGESTIONS ET LES COMMENTAIRES POUR AMÉLIORER LE PROJET

a) Aucun usage résidentiel ne devrait être établi sur le segment de la rue De Bleury entre le Boulevard de Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine;

b) Des mesures d'atténuation des inconvénients qui pourront être subis par les futurs occupants de l'immeuble résidentiel proposé devraient être exigées du promoteur du projet, tels :

1. Établissement d'une zone tampon ou d'une marge de recul quant à la façade du bâtiment résidentiel donnant sur la rue De Bleury;
2. Établissement d'un écran végétal ou aménagement d'espaces commerciaux en bordure de la rue De Bleury de manière à maintenir la vocation commerciale de ce segment de rue et à diminuer les impacts négatifs sur les futurs résidents du projet;
3. Réalisation d'un bâtiment adéquat quant à sa conception et quant aux matériaux utilisés devant tenir compte du niveau sonore ambiant à l'occasion de la tenue des Festivals;
4. La présence d'un îlot résidentiel à proximité du Quartier des spectacles et des terrains utilisés par les Festivals va créer la nécessité pour ces Festivals d'obtenir une reconnaissance de droits permanents par la Ville de Montréal quant à l'utilisation des terrains qui sont occupés depuis plusieurs années par les Festivals et qui sont grandement appréciés par les festivaliers;
5. Mise en place de mesures afin que le promoteur du projet et les éventuels propriétaires et locataires des unités résidentielles soient informés et conscients de la vocation de divertissement du secteur et le reconnaissent de façon à ce que les Festivals et les événements organisés par ceux-ci ne soient pas perturbés et puissent continuer leur existence et développement dans le futur;
6. Obtenir la reconnaissance par le promoteur du projet que l'une des principales orientations du partenariat du Quartier des spectacles est à l'effet de développer un quartier des spectacles qui se caractérise par une co-habitation harmonieuse des résidents et des différentes fonctions du quartier, un quartier coloré qui conservera

une marginalité tonifiante, dans un contexte plus sécuritaire et inclusif. Le Quartier des spectacles est à la jonction de l'économique, du culturel de l'urbain. Le Quartier des spectacles est d'ailleurs identifié comme un secteur de planification détaillé au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Le Partenariat du Quartier des spectacles a d'ailleurs identifié ce quartier comme étant un secteur de planification prioritaire et l'un des objectifs identifié est d'assurer la pérennité des Festivals.



1550, rue Metcalfe
bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le mercredi 13 décembre 2006

Mémoire présenté par le Festival International de jazz de Montréal Inc. et Les FrancoFolies de Montréal Inc. dans le cadre de la consultation sur l'implantation d'un ensemble résidentiel entre le boulevard de Maisonneuve et les rues de Bleury et Mayor, arrondissement Ville-Marie

Les documents promotionnels déposés ne sont pas reproduits. L'original du mémoire, incluant ces documents, est toutefois disponible pour consultation au bureau de l'Office de consultation publique de Montréal, situé au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 à Montréal.

Merci de votre compréhension.